conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Ammonium fer III citrate (vert) PUR 50G S10008

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Ammonium fer III citrate (vert) PUR 50G

FDS-nombre : S10008

Type de produit : Substance

Remarques : Document conformément à l'Art. 32 du Règlement (CE)

1907/2006.

Nom Chimique : citrate d'ammonium et de fer(III)

No.-CAS : 1185-57-5

Numéro d'Enregistrement

**REACH** 

: n'est disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la

substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société SCIENCETHIC

32 ROUTE DE ROUEN 27930 NORMANVILLE

02 32 23 02 30

jecontacte@sciencethic.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Page 1 / 14

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Ammonium fer III citrate (vert) PUR 50G S10008

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

basé

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008** 

Pas une substance ni un mélange dangereux.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008** 

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.3. Autres dangers

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.1. Substance

Nom Chimique	NoCAS NoIndex Numéro d'Enregistrement REACH NoCE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
citrate d'ammonium et de	1185-57-5		<= 100 %	N.C.*
fer(III)	214-686-6			

N.C.\* - Pas de substance dangereuse - pour information seulement Page 2 / 14

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Ammonium fer III citrate (vert) PUR 50G

S10008

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

#### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### Inhalation:

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

#### Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Ammonium fer III citrate (vert) PUR 50G

S10008

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Produits extincteurs en poudre

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Oxydes de carbone oxydes d'azote oxydes de métaux

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Ammonium fer III citrate (vert) PUR 50G S10008

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Porter un équipement de protection individuel. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Valeurs DNEL/PNEC

Des données sur DNEL ne sont pas disponible.

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Ammonium fer III citrate (vert) PUR 50G S10008

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel délai de rupture: > 480 min Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques

Page 6 / 14

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Ammonium fer III citrate (vert) PUR 50G

S10008

Version 1.2 Date de révision

17.12.2022

industrielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique solide

Couleur vert

Odeur : donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

Limite d'explosivité,

inférieure

Point d'éclair

Température d'auto-

inflammation

Température de

décomposition

: donnée non disponible

: donnée non disponible

: donnée non disponible

Non applicable

Pas de décomposition en utilisation conforme.

Risque de décomposition en cas d'exposition prolongée à la

lumière.

рΗ : donnée non disponible

Viscosité, cinématique : donnée non disponible

Hydrosolubilité donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité donnée non disponible

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Page 7 / 14

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Ammonium fer III citrate (vert) PUR 50G

S10008

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

#### 9.2 Autres informations

Produit hygroscopique.

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

# 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

Risque de décomposition en cas d'exposition prolongée à la lumière.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Exposition à la lumière.

#### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Ammonium fer III citrate (vert) PUR 50G S10008

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée: donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation: donnée non disponible

*Irritation de la peau:* donnée non disponible

Irritation des yeux: donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: donnée non disponible

Cancérogénicité:

Note: donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction: Remarques: donnée non disponible

Danger par aspiration: donnée non disponible

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien donnée non disponible

Autres informations:

Pas d'information toxicologique disponible.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson: donnée non disponible

Page 9 / 14

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Ammonium fer III citrate (vert) PUR 50G

S10008

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

Toxicité des plantes aquatiques: donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques: donnée non disponible

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

#### 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas décharger dans l'environnement.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Produit:

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

#### Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Ammonium fer III citrate (vert) PUR 50G

S10008

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

Dispositions relatives aux déchets: Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse

IMDG:Marchandise non dangereuse

IATA:Marchandise non dangereuse

dangereuse

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse IMDG:Marchandise non dangereuse IATA:Marchandise non dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

## 14.4 Groupe d'emballage

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non Polluant marin: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE		Non applicable
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Ammonium fer III citrate (vert) PUR 50G S10008

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

	respectives (≥ 0,1 % (w/w ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

# Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone	
Autriche	+4314064343	
Belgique	070 245245	
Bulgarie	(+)35929154233	
Croatie	(+3851)23-48-342	
Chypre	+357 2240 5611	
République Tchèque	+420224919293; +420224915402	
Danemark	82121212	
Estonie	16662; (+372)6269390	
Finlande	9471977	
France	+33(0)145425959	
Grèce	+30 210 779 3777	
Hongrie	(+36-80)201-199	
Islande	5432222	
Irlande	+353(1)8092166	
Italie	0382 24444	
	Berlin : 030/19240	
	Bonn : 0228/19240	
	Erfurt : 0361/730730	
Allemagne	Fribourg : 0761/19240	
	Göttingen : 0551/19240	
	Homburg : 06841/19240	
	Mainz : 06131/19240	

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Ammonium fer III citrate (vert) PUR 50G S10008

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

#### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Ammonium fer III citrate (vert) PUR 50G

S10008

Version 1.2

Date de révision 17.12.2022

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations:

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.